

ID: 065-216503953-20250410-D15RH10042025-DE



## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES ARRONDISSEMENT D'ARGELES GAZOST

## COMMUNE DE SAINT-PÉ-DE-BIGORRE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du 10 avril 2025

#### DELIBERATION 15 RH - Adhésion service retraite CDG

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le **31 mars 2025**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. le Maire.

Nombre de conseillers en exercice: 14

<u>Présents</u>: 10 <u>Votants</u>: 14 Absents: 4

<u>Présents</u>: M. BEAUCOUESTE, Mme TOUSTARD, M. DEMASLES, M. TUO, M. BOUREAU,

Mme CAZENAVE, M. FRANCIN, M. GUILLENTEGUY, Mme LATAPIE-ARRIHOUIL,

M. LORIOT DE ROUVRAY,

Absents: Mme BERGE, Mme ESTRADE, Mme PLAGNET, M. SIRE,

**Pouvoirs donnés**: Mme BERGE donne procuration à M. GUILLENTEGUY

Mme PLAGNET donne procuration à M. BEAUCOUESTE, Mme ESTRADE donne procuration à M. DEMASLES, M. SIRE donne procuration à Mme TOUSTARD,

Secrétaire de séance : Pierre DEMASLES

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Recu en préfecture le 15/04/2025

Publié le 15/04/2025



ID: 065-216503953-20250410-D15RH10042025-DE

#### DELIBERATION 15 RH - Adhésion service retraite CDG

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la Fonction Publique,

Considérant la proposition de service en matière de retraite présentée par le centre de gestion des Hautes-Pyrénées,

Considérant l'intérêt de ce service à travers le rôle d'information du centre de gestion à l'égard de la collectivité et l'exécution des missions prévues par les conventions de partenariat entre les CDG et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), mandataire et gestionnaire des fonds CNRACL, IRCANTEC, et RAFP,

Vu le projet de convention d'adhésion au service retraite du centre de gestion,

### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

D'adhérer au service « RETRAITE » mis en place par le centre de gestion des Hautes-Pyrénées ;

D'habiliter M. le Maire à signer la convention prévue à cet effet ;

Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Pour: 14 Contre: 0 Abstention: 0

Secrétaire de séance

M. DEMASLES

Le 11 avril 2025 Le Maire,

JC. BEAUCOUESTE